

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 PP 32 Convention de groupement de commandes entre l'Etat (Ministère de l'Intérieur) et la Ville de Paris (Préfecture de police) pour l'émission et gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 11 juin 2019, par lequel le Préfet de police soumet à son approbation la convention constitutive d'un groupement de commandes relative aux prestations d'émission et gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police.

Vu le code de la commande publique ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1 : est autorisée la signature d'une convention de groupement de commandes entre l'Etat et la Ville de Paris relative aux prestations d'émission et gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police.

Article 2 : Le Préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : Les dépenses relevant du budget spécial de la Préfecture de police seront imputées aux exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO